

INVESTISSEZ POUR L'AVENIR

RECRUTEZ DES APPRENTIS

Les signataires du «**PACTE ECONOMIQUE ET SOCIAL REGIONAL**» appellent à la **mobilisation des entreprises** pour qu'elle **préservent et anticipent leurs compétences en recrutant des apprentis**.



De nombreux secteurs d'activité sont aujourd'hui durement touchés par le contexte économique et manquent de visibilité. Certaines entreprises vont devoir se réinventer, repenser leur activité, leur organisation, nécessairement innover, d'autres font face dès à présent à des besoins en compétence accrus.

Pour vous encourager et vous inciter à continuer de recruter des apprentis et permettre aux jeunes de s'insérer rapidement dans la vie active, le gouvernement a mis en œuvre un Plan apprentissage qui augmente le montant de l'aide financière pour l'embauche des apprentis.

Convaincus de la nécessité d'agir en faveur de l'apprentissage, les signataires du « Pacte économique et social de Centre-Val de Loire » en appellent à la mobilisation des entreprises et sont à votre écoute pour vous aider à trouver les solutions adaptées à vos besoins en compétence et vous accompagner dans vos démarches.



Recrutez un apprenti et bénéficiez de la nouvelle aide à l'embauche d'un apprenti



Pour tout recrutement d'apprenti effectué entre le 1er juillet 2020 et le 28 février 2021, vous pouvez désormais bénéficier d'une aide à l'embauche d'un montant de :

- **5.000 €** si l'apprenti est mineur,
- **8.000 €** si l'apprenti est majeur.

Cette aide concerne les diplômes préparés du CAP au master.

Pour les entreprises de plus de 250 salariés, l'attribution de l'aide est conditionnée à l'emploi de 5% d'alternants.

Les gains et rémunérations des apprentis sont exonérés des cotisations salariales.



	-18 ans	18/30 ans
Première année	5 000 € (au lieu de 4 125 €)	8 000 €
Deuxième année*	2 000 €	2 000 €
Troisième année*	1 200 €	1 200 €

* Les primes pour les 2^{ème} et 3^{ème} année concernent uniquement les contrats visant un diplôme inférieur ou égal au bac.

Quelle que soit votre situation, la préparation, la mobilisation des compétences d'aujourd'hui et leur anticipation pour demain constituent des facteurs clés de votre performance et de pérennité de votre entreprise. A cet égard, le recrutement en apprentissage constitue un investissement sûr qui contribuera à répondre à votre stratégie compétence.



Déposez vos offres d'apprentissage sur la plateforme régionale YEPS

Pour faciliter vos recrutements d'apprentis vous pouvez déposer vos offres d'apprentissage sur la plateforme régionale YEPS :

www.apprentissage-yeps.centre-valdeloire.fr

Les jeunes à la recherche d'un contrat d'apprentissage sont déjà nombreux à y déposer leurs demandes. La plateforme permet de faciliter la mise en relation entre les employeurs et les candidats à l'apprentissage.